

# VOUS AVEZ SUBI DES PERSÉCUTIONS ANTISÉMITES EN EUROPE OU EN AFRIQUE DU NORD PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE ?

## DES AIDES EXISTENT POUR MIEUX VIVRE CHEZ VOUS

### Indemnisations

Les dispositifs d'indemnisation allemands évoluent chaque année.  
De nouvelles pensions ont été mises en place pour les Juifs assignés à résidence dans le Sud de la France qui n'avaient pas encore reçu de rente.  
Des indemnisations allemandes existent pour les persécutions antisémites en Afrique du Nord.



### Aides à domicile

Avoir été reconnu comme victime de persécutions antisémites pendant la Seconde Guerre mondiale permet aussi d'accéder, en cas de perte d'autonomie, à des aides à domicile.  
Celles-ci ne remplacent pas les aides publiques (APA - Allocation à la Perte d'Autonomie, par exemple) qu'il faut d'abord mobiliser, mais viennent en complément, si besoin.  
Ces aides à domicile peuvent faciliter votre quotidien, aujourd'hui... ou demain !

Renseignez-vous dès à présent

### Service Passerelles (FSJU)

dédié aux déportés,  
enfants cachés et orphelins de la Shoah  
**N° Vert d'écoute & d'information**  
**0800 39 45 00**

OU

### Marc Weill

missionné par  
la Fondation pour la Mémoire de la Shoah  
pour vous orienter selon votre situation

**06 45 75 25 18**



Différents programmes sont dédiés aux survivants de la Shoah  
[www.aides-survivants-shoah.fr](http://www.aides-survivants-shoah.fr)